Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE LA CULTURE

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL
Compte rendu de réunion / relevé de décision

Sujet : Comité de suivi Sauvadet

Date de la réunion : 3 juillet 2017

SERVICE ORGANISATEUR

Service des ressources humaines : BSDS/DRMF

Rédacteur : Sonia TAHIRI

Présents :
– la liste des participants est annexée au présent compte-rendu.

1.- Objet de la réunion

Le comité de suivi Sauvadet, présidé par Claire CHERIE, s'est tenu le 3 juillet 2017.

Les échanges se sont articulés autour des deux points inscrits à l'ordre du jour :

1- Etat d'avancement de la campagne Sauvadet ;

2- Suites données aux demandes formulées lors des COSUI en date des 4 mai et 6 juin 2017

2.- Synthèse des échanges

2-1. Dispositif d'accès réservé à l'emploi titulaire « Sauvadet I » et « Sauvadet II »

□ Les représentants du personnel attirent l'attention de l'administration sur le fait, qu'au sein de certains établissements publics, la campagne de communication relative à la mise en œuvre de la prolongation du dispositif Sauvadet serait insuffisante, voir, dans certains cas erronée.

→ L'administration s'engage d'une part, à prendre l'attache des responsables RH de ces structures, et, d'autre part, à procéder à une information globale de l'état d'avancement de ce dispositif via la liste RRH mais également l'actualisation de sémaphore.

2.2. Dispositif d'accès réservé à l'emploi titulaire « Sauvadet décret liste »

□ S'agissant de la mise en œuvre du dispositif « Sauvadet décret liste », les représentants du personnel sollicitent l'application de l'ordonnance du 13 avril 2017 portant diverses mesures relatives à la mobilité dans la fonction publique et, à ce titre, le report de l'ouverture des inscriptions pour le « Sauvadet décret liste ».

→ L'administration rappelle que le desserrement du calendrier s'agissant des recrutements réservés « décret liste » est aujourd'hui subordonné à la ratification de l'ordonnance précitée.

L'administration précise, par ailleurs, ne pas disposer d'un mandat pour l'organisation d'une nouvelle vague Sauvadet. Elle indique toutefois, que sous réserve de la ratification de cet acte, une réflexion pourra être conduite sur l'organisation d'une nouvelle vague Sauvadet « décret liste ».

□ Les représentants du personnel sollicitent, une nouvelle fois, la révision des attributions du comité d'experts telles qu'elles résultent de la décision du 1er mars 2013. Ils souhaitent que cette instance puisse être saisie non seulement de l'ensemble des recours portant sur la catégorie hiérarchique mais également de la question des qualifications particulières résultant de la révision du décret liste.

→ L'administration indique que la compétence de ce comité à l'égard des recours portant sur la catégorie hiérarchique avait été circonscrite à 3 cas d'espèces :

1- lorsque les établissements ne disposent pas de cadre de gestion ;
2- lorsque le cadre de gestion n'est pas applicable à l'agent concerné ;
3- lorsque le contrat ne comporte aucune indication sur la catégorie hiérarchique de l'agent.

Au regard du nombre de recours susceptibles d'être formés par l'agent, une discussion pourra être initiée sur les compétences du comité d'experts.

2.3. S'agissant de la conduite du dispositif d'accès réservé à l'emploi titulaire « Sauvadet 1 » « Sauvadet 2 » et « Sauvadet décret liste ».

□ Les représentants du personnel demandent à ce que les agents soient rendus destinataires, dans l'hypothèse où ils ne seraient éligibles qu'à l'un des dispositifs Sauvadet 1 et Sauvadet 2, d'une attestation d'éligibilité et d'une attestation d'inéligibilité.

→ L'administration indique, que dans ce cas d'espèce, seule une attestation d'éligibilité sera communiquée à l'agent.

L'objectif poursuivi est d'alléger la procédure et d'éviter ainsi l'afflux d'informations de nature à induire les agents en erreur.

□ Les représentants du personnel demandent à ce que le recensement des agents éligibles au dispositif « Sauvadet 2 » soit étendu aux agents recrutés après le 31 mars 2013.

→ L'administration rappelle que les critères imposés par la loi du 12 mars 2012, tenant à la date d'appréciation des conditions d'éligibilité, à la nature du contrat, à la quotité de temps de travail, ainsi qu'à l'ancienneté exigée sont cumulatifs. Si l'esprit de la loi précitée entend favoriser l'accès à l'emploi titulaire, il ne peut conduire à déroger à l'application de ces dispositions légales.

□ Les représentants du personnel interrogent l'administration sur les plans de formation qui seront mis à disposition au titre du dispositif Sauvadet.

→ Il est indiqué que tous les agents concernés par le dispositif Sauvadet pourront bénéficier d'une formation. Cet exercice sera centralisé par DRMF. Le calendrier des formations sera porté prochainement à la connaissance des représentants du personnel.

□ Les représentants du personnel s'interrogent sur les modalités d'organisation des recrutements réservés des personnels des bibliothèques s'agissant notamment du corps des magasiniers de bibliothèques (compétence du ministère chargé de la culture ou du ministère chargé de l'enseignement supérieur).

→ L'administration procèdera, sur ce sujet, à un point d'information au prochain comité de suivi.

Autres points abordés :

- La mise à jour du simulateur : afin que les agents puissent disposer de l'ensemble des informations leur permettant de se prononcer sur leur intégration dans un corps de fonctionnaires, le SRH procède à l'actualisation du simulateur. Cette mise à jour est rendue complexe en raison de la modification des grilles indiciaires résultant du dispositif PPCR. Le simulateur sera rendu accessible aux agents concernés dans le courant du mois de novembre.

- Concernant le document 2 intitulé « bilan statistiques », il est demandé, pour les agents ayant basculés dans le RIFSEEP, que soit précisé si l'agent a subi une perte de rémunération ainsi que le montant de cette dernière.
- S'agissant des modalités d'intégration dans un corps de la fonction publique de l'Etat, les représentants du personnel réitèrent leur demande de maintien de la rémunération à hauteur de 100%.
- Les représentants du personnel demandent à ce que les données statistiques relatives à la mise en œuvre du dispositif Sauvadet 1 leur soient communiquées concernant les personnels de bibliothèque.
- Les représentants du personnel s'interrogent sur les dernières nominations prononcées dans le corps des CTA et ICCEAAC et demandent à ce que cette information leur soit communiquée.

Liste de diffusion

- SRH1-SRH2 ;
- AE ;
- Représentants du personnel.

Résumé des décisions prises / à arbitrer

- **Décision 1 :** communication des données statistiques concernant les personnels de bibliothèque dans le cadre du dispositif Sauvadet 1 ;
- **Décision 2 :** actualisation du document intitulé « bilan statistiques » actualisé ;
- **Décision 3 :** présentation du calendrier des concours et du plan de formation ;
- **Décision 4 :** état d'avancement des nominations prononcées dans les corps des CTA et ICCEAAC.

PRÉSENTS :

Membres de l'administration	
Nom, prénom	**Affectation/Fonctions**
Claire CHERIE	Cheffe du service des ressources humaines
Isabelle GADREY	Sous-directrice-SRH2
Sébastien CLAUSENER	Chef de bureau du dialogue social et de l'expertise statutaire (BSDS)-SRH2
Sonia TAHIRI	Chargée de l'expertise statutaire (BSDS)-SRH2
Thierry DAVIAU	Chef du département, du recrutement, de la mobilité et de la formation (DRMF)-SRH2
Annick PASQUET	Cheffe de bureau des concours et de la préparation aux examens-DRMF-SRH2
Bérangère HUBBARD	Conseillère-DRMF-SRH2
Emmanuelle FAVRE	Conseillère-DRMF-SRH2
Florence QUIQUERE	Cheffe du bureau de la filière administrative et des agents non titulaires
Pauline GAY	Adjointe à la cheffe du bureau de la filière administrative et des agents non titulaires
Flore GODDET	Cheffe du bureau des ressources humaines-DGP
Madeleine ANGLARD	Cheffe de pôle-bureau des affaires financières et générales-DGCA
Benoit PROUVOST	Chef du département de la programmation et des moyens
Olivier BRICET	Chargé de mission RH filière des bibliothèques-DGMIC
Marie-Anne GUICHARD LE BAIL	Cheffe de bureau de la filière scientifique et de l'enseignement
Hélène BABILLON	Chargée de mission (BSDS)-SRH2
Isabelle COLOMBANI	Chargée de mission-DRMF-SRH2

Représentants du personnel	
Nom, prénom	**Affectation/Fonctions**
Thomas PUCCI	CGT CULTURE
Hamed BELARBI	CGT CULTURE
Eric HEVO	CGT CULTURE
Patrice RICHARD	CGT CULTURE
Alexandre BOUCLON	CGT CULTURE
Franck LENOBLE	CGT CULTURE
Christophe EVER	CGT CULTURE
Michèle DUCRET	CFDT Culture
Boris RATEL	SUD CULTURE
Valérie RENAULT	CGT CULTURE
Olivier MELT	UNSA Culture Pompidou
Perrine RENAUD	UNSA Culture Pompidou
Patrick BOTTIER	SUD CULTURE
Daniel REYTIER	CFDT Culture